

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2012

Directeur Général, Directeur de publication	Aboubacar Sédikh BEYE
Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mbaye FAYE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Cheikh Tidiane NDIAYE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines P.I.	Djibril Oumar LY
Agent Comptable Particulier (ACP)	Alpha Amar NIANG
Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale P.I.	Mam Siga NDIAYE

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION

Seckène SENE, Amadou FALL DIOUF, Mamadou BAH, Baba NDIAYE, Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA

COMITE DE REDACTION	
0. PRESENTATION DU PAYS	Amadou FALL DIOUF
1. DEMOGRAPHIE	Mahmouth DIOUF
2. MIGRATION INTERNATIONALE	Awa CISSOKO
3. EDUCATION	Adjibou Oppa BARRY
4. EMPLOI	Serge MANEL et Jean Rodrigue MALOU
5. SANTE	Atoumane FALL et Abdoulaye FAYE
6. JUSTICE	Jean Pierre Diamane BAHOUM
7. ASSISTANCE SOCIALE	Ndèye Aïda FAYE
8. EAU ET ASSAINISSEMENT	Momath CISSE
9. AGRICULTURE	Fodé DIEME
10. ENVIRONNEMENT	Mamadou FAYE
11. ELEVAGE	Modou Ndour FAYE
12. PECHE MARITIME	Mody DIOP
13. TRANSPORT	Bocar KA
14. TOURISME	Adama SECK
15. BTP	Fahd NDIAYE
16. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Mamadou WONE et Maxime Bruno NAGNONHOU
17. INSTITUTIONS FINANCIERES	Malick DIOP
18. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Oumar SENGHOR et Daouda BALLE
19. COMPTES ECONOMIQUES	Mamadou Ngalgou KANE et Adama SECK
20. PRIX A LA CONSOMMATION	El Hadji Malick CISSE et Baba NDIAYE
21. FINANCES PUBLIQUES	Madiaw DIBO

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15 Site web: www.ansd.sn; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers ISSN 0850-1491

Introduction

L'accès à l'eau et à l'assainissement est aujourd'hui une préoccupation majeure pour les gouvernements africains. Les Nations Unies ont reconnu l'accès à l'eau et à l'assainissement comme droit humain fondamental depuis 2010. Aujourd'hui, ce droit est-il universel au regard de la situation en Afrique subsaharienne et particulièrement au Sénégal ? L'organisation de plusieurs forums sur l'eau et l'assainissement (Marrakech en 1997, La Haye en 2000, Kyoto en 2003, Mexico en 2006 et Sénégal en 2012) témoigne aussi de l'ampleur des problèmes de l'accès à l'eau dans les pays en voie de développement, et notamment en Afrique subsaharienne.

A moins de trois ans de l'échéance des OMD, plusieurs personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable et à l'assainissement. En 1990, la proportion de la population mondiale n'ayant pas accès à l'eau potable était de 24% contre 51% (précisez la source par renvoi de bas de page) pour l'accès à l'assainissement amélioré et en 2010, ces chiffres sont estimés respectivement à 12% et 37%. Ces niveaux d'accès caches des disparités entre les pays et à l'intérieur des pays.

VIII.1. ACCES A L'EAU POTABLE

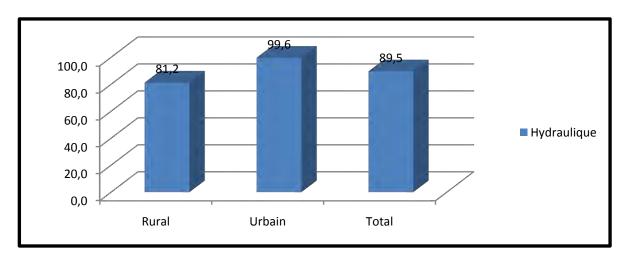
La définition de l'eau potable reste également un problème entier. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'UNICEF, accéder à l'eau (eau utilisée à des fins domestiques, la boisson, la cuisine et l'hygiène personnelle) signifie bénéficier d'une source située à moins d'un kilomètre de l'endroit de son utilisation et avoir la possibilité d'obtenir régulièrement au moins 20 litres d'eau par habitant et par jour. Cette eau n'est pas toujours potable. Par ailleurs, l'eau potable est définie comme une eau ayant des caractéristiques microbiennes, chimiques et physiques qui répondent aux normes de l'OMS mais aussi nationales en ce qui concerne la qualité de l'eau de boisson.

L'accès à l'eau, dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement, est indiqué par la proportion de personnes qui utilisent des sources d'eau améliorées (raccordement à domicile, bornes-fontaines, puits protégés, sources protégées, eau de pluie).

VIII.1.1. LA COUVERTURE

Le taux d'accès à l'eau potable est la proportion de personnes ayant accès à des sources d'approvisionnement ou à des points de distribution améliorés. Ce taux d'accès à l'eau potable au Sénégal est estimé à 89,5% en fin décembre 2012. Toutefois, cette proportion cache des disparités entre les différents milieux de résidence. En milieu rural, le taux d'accès à l'eau potable est évalué à 81,2% contre 99,6% pour le milieu urbain. Par ailleurs, une progression sur l'accès à l'eau est notée entre 2011 et 2012. En 2011, ce taux d'accès était évalué à 88,5% soit une augmentation d'un point de pourcentage en valeur absolue. Cette performance notée dans le sous secteur de l'hydraulique serait imputable aux efforts fournis en matière de mobilisation des ressources pour le développement de l'accès à l'eau. Sur la période 2005-2012, plus de 205 milliards FCFA ont été mobilisés pour des besoins estimés à près 225 milliards FCFA, soit un taux de mobilisation de 91,1% contre 78,2% en fin 2011. Ceci traduirait la priorité accordée à ce sous-secteur de l'hydraulique par les partenaires techniques et financiers confirmant également l'indispensabilité de l'eau pour le bien-être des populations.

Par ailleurs, la disponibilité et la qualité du service d'eau doivent être continues et renforcées pour consolider les performances et les inscrire dans la pérennité. Cette disponibilité et cette qualité du service sont fortement liées à l'entretien et au renouvellement du système des équipements des services hydrauliques.



Graphique 8.1 : Taux d'accès à l'eau potable en 2012

Source: RAC 2013, PEPAM

Compte tenu de l'importance de l'eau, sa disponibilité constitue un caractère essentiel dans l'amélioration des conditions de vie des ménages. Cependant, cette disponibilité posait de réelles difficultés selon les zones. Grâce aux investissements de l'Etat avec l'aide de ses partenaires, d'énormes efforts ont été consentis afin de réduire les difficultés liées à la disponibilité de l'eau.

Le taux de disponibilité, mesurant la continuité du service d'eau potable, correspond au nombre total de jours dans l'année pendant lesquels le service d'eau potable a été continu. Ce taux est estimé à 90,1% en milieu rural en 2011 contre 97,0% en 2012 soit une augmentation de près de sept points de pourcentage. Selon le Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM), les opérations majeures de renouvellement des équipements d'exhaure, financées dans le cadre des sousprogrammes et Programmes d'urgence, ont permis d'améliorer de manière très sensible la situation de la disponibilité des forages ruraux motorisés. Ceci permettrait de réduire les pannes de certains forages, vu leur caractère très vieillissant. Cette situation traduit alors une nette reprise en termes d'amélioration de la qualité de l'offre du service d'eau potable qui a connu des tendances baissières sur les périodes de 2006 à 2007 et de 2008 à 2010. En effet, de 2006 à 2007, la proportion des forages ruraux motorisés disponibles est passée de 93% à 88%; soit un recul de 5 points de pourcentage sur cette période. Par contre, sur la période de 2010 à 2012, le taux de disponibilité des forages ruraux motorisés est passé de 86,4% à 97% ; soit un gain très important en valeur absolue de 10,6 points de pourcentage.

98,0% 96,0% 94,0% 92,0% 90,0% 88,0% 86,0% 84,0% 82,0% 80.0% 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012

Graphique 8.2 : Taux de disponibilité des forages ruraux motorisés

Source: RAC 2013, PEPAM

VIII.1.2. LES DISPARITES REGIONALES

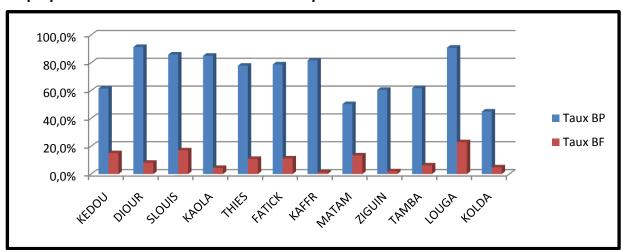
Les niveaux d'accès à l'eau potable sont très différents entre les régions. Cette disparité entre les régions pourrait s'expliquer par plusieurs facteurs qui vont d'un niveau d'investissement différent à des réalités hydrogéologiques (zone de socle) ou sociologiques (préférence pour les puits dans certaines zones) qui pourraient pousser les ménages vers certains modes d'approvisionnement spécifique etc. En milieu rural, le taux d'accès par un système d'Alimentation en Eau potable ou Adduction d'Eau Potable (AEP) est estimé à 66,6% contre 81,2% pour l'accès global. Ces chiffres varient selon les régions. Suivant l'accès par AEP, le milieu rural de la région de Kédougou présente le plus bas niveau d'accès avec seulement 12,2% et suivent ensuite les régions de Kolda (19,5%), Sédhiou (23,7%), Ziguinchor (42,1%) etc. Par ailleurs, la région de Kédougou, même si elle présente le plus faible taux d'accès par AEP, elle est la région où on a noté le plus fort taux d'accès global avec près de 94,4%. Selon le PEPAM, la région de Kédougou a fortement ressenti l'effet des deux phases du PEPAM-UEMOA qui ont permis de couvrir presque tous les villages avec des forages équipés de pompes à motricité humaine ; ce qui a permis de booster de manière très sensible les taux d'accès. Au niveau national, le taux d'accès à l'eau potable par AEP en milieu rural est de 66,6%.

100% Accès Global 90% 80% 70% 60% 50% 40% 30% 20% 10% 0% HAFFR MATAN ZIGUIN TAMBA loney

Graphique 8.3 : Situation régionale de l'accès à l'eau en milieu rural au Sénégal - décembre 2012

Source: RAC 2013, PEPAM

Les taux d'accès par branchement particulier (BP) et par borne fontaine(BF) sont à des niveaux très différents. Dans toutes les régions du Sénégal, le taux d'accès par BP est largement supérieur à celui par BF. Dans la région de Diourbel, près de 91,3 des ménages se trouvant dans le périmètre affermé ont accès à l'eau potable à travers des branchements privés ou particuliers. Il ressort des analyses qu'il s'agit de la deuxième région après Dakar, où le taux d'accès à l'eau potable par BP dans le périmètre affermé est le plus élevé. Globalement, toutes les régions ont un accès par Branchement Particulier supérieur à 50% sauf la région de Kolda où ce taux est évalué à 44,9%. Par rapport à l'accès par Borne fontaine, dans toutes les régions, ce taux d'accès est toujours inférieur à 23%. C'est dans la région de Louga où le taux d'accès à l'eau potable par Borne Fontaine est le plus élevé par rapport aux autres régions.

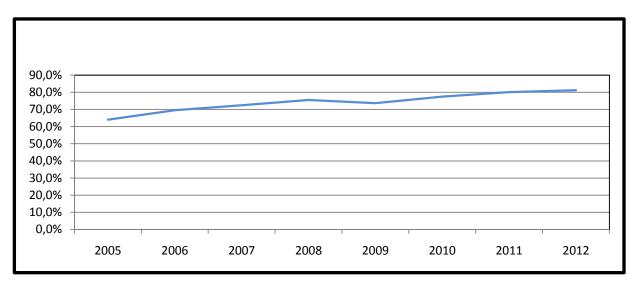


Graphique 8.4 : Situation de l'accès à l'eau dans le périmètre affermé - décembre 2012

Source : RAC 2013, PEPAM

VIII.1.3. LES TENDANCES EN MILIEU RURAL

Le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural suit globalement une tendance haussière sur la période de 2005 à 2012. Des progrès importants ont été notés sur toute cette période. Par ailleurs, il existe un lien entre la qualité de l'eau consommée et la santé des consommateurs en particulier celle des enfants, qui est sujette à des affections d'origine parasitaire et infectieuse. Des performances sont notées dans l'offre du service d'eau potable aux populations résidant en milieu rural depuis 2005. Entre 2005 et 2006, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural est passé de 64% à 69,5% (soit une augmentation de 5,5 points de pourcentage). En 2012, ce taux d'accès des ménages à l'eau potable en milieu rural est évalué à 81,2%. Durant toute cette période (2005 à 2012), l'accès à l'eau potable augmente annuellement sauf sur la période de 2008 à 2009 où le taux est passé de 75,5% à 73,6%; soit une diminution de 1,9 point de pourcentage.



Graphique 8.5 : Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural au Sénégal ; décembre 2012

Source: RAC 2013, PEPAM

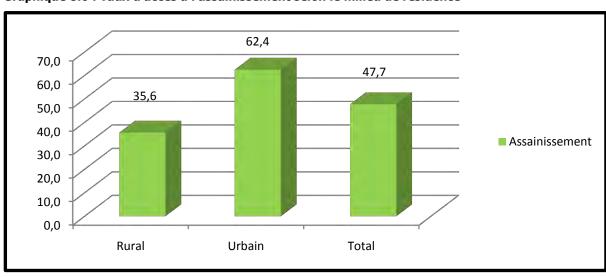
VIII.2. ACCES A L'ASSAINISSEMENT

VIII.2.1. LA COUVERTURE

Dans les pays en voie de développement, la question de l'assainissement se pose avec acuité et une attention particulière doit être portée dans ce sens par les pouvoirs publics. A moins de 3 ans des échéances des OMD, l'Etat du Sénégal peine à régler la question avec le niveau très faible de l'accès des populations à un système d'assainissement de qualité malgré les efforts qui ont été consentis.

Selon la déclaration du Millénaire pour le développement des Nations Unies, l'assainissement joue un rôle central dans le développement durable. Par conséquent, un accès plus large à de bons systèmes d'assainissement contribue efficacement dans la lutte contre la pauvreté. En effet, depuis cette déclaration du Millénaire en 2000 et le sommet de Johannesburg, le niveau d'accès à l'assainissement de base dans les pays pauvres devrait constituer une grande préoccupation pour les pouvoirs publics. Cet accès à l'assainissement a des effets directs sur la productivité du travail, sur les maladies, la fréquentation à l'école et l'amélioration de la sécurité personnelle des femmes selon la revue annuelle conjointe du PEPAM de 2012.

Par ailleurs, la proportion de la population disposant d'un système d'assainissement de base correspond au pourcentage de personnes utilisant des installations d'assainissement améliorées. En 2012, le niveau d'accès des ménages à un assainissement de qualité est de 47, 7% au niveau national. Cependant, les niveaux d'accès à un système d'assainissement de qualité diffèrent selon les milieux de résidences des ménages. En milieu urbain, ce taux d'accès est de 62,4% contre 35,6% en milieu rural. Cependant, des efforts restent à être consentis pour améliorer ce niveau d'accès à l'assainissement des ménages pour approcher la cible pour l'atteinte des OMD. En effet, le faible niveau de mobilisation de ressources ainsi constaté dans le sous secteur de l'assainissement serait la cause principale de la faible progression du taux d'accès des ménages à un assainissement de qualité.



Graphique 8.6 : Taux d'accès à l'assainissement selon le milieu de résidence

Source: RAC 2013, PEPAM

VIII.2.2. LES TENDANCES SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ENTRE 2005-2012

En milieu rural

Depuis 2005, le taux d'accès à l'assainissement en milieu rural augmente mais à des proportions insuffisantes pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement. Selon la revue annuelle conjointe du Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire, « si rien n'est fait dans ce sens, les prévisions de réalisations établies en tenant compte des opérations en cours, en préparation ou en instruction, des capacités réelles de réalisation physique (sur la base des procédures de mise en œuvre et performances des entreprises) font apparaître un cumul de seulement de 123.000 systèmes d'assainissement individuel (soit juste 39% de la cible de 2015) ».

Entre 2005 et 2012, le taux d'accès à l'assainissement est passé de 26,2% à 35,6% (soit une augmentation de 9,4 points de pourcentage sur cette période). L'évolution annuelle la plus importante sur cette période est celle enregistrée entre 2010 et 2011 où le taux d'accès est passé de 29,6% à 34,3%.

40,0% 35.0% 30,0% 25,0% 20,0% 15,0% 10,0% 5,0% 0.0% 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012

Graphique 8.7: Evolution du taux d'accès à l'assainissement en milieu rural - 2005-2012

Source: RAC 2013, PEPAM

En milieu urbain

L'évolution du taux d'accès à l'assainissement n'est pas constante pour cette zone, sur la période de 2005 à 2012. De 2005 à 2007, le taux d'accès est passé de 59,9% à 63,6%. Par ailleurs, à partir de 2007, l'évolution du taux d'accès est presque constante et tourne au tour de 63%. En 2012, les ménages urbains qui ont accès à un assainissement de qualité sont estimés à 62,4% contre 63,3% en 2011 (soit une baisse de 0,9 point de pourcentage sur cette période).

Par ailleurs, l'accès des ménages urbains à un assainissement de qualité est plus important par rapport aux ménages du milieu rural sur toute la période de 2005 à 2012. En 2005, le taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain est 59,9% contre 26,2% en milieu rural; soit une différence de 33,7 points de pourcentage. Cette différence est évaluée à 26,8% en 2012 (62,4% en milieu urbain contre 35,6% en milieu rural). Depuis 2007, le taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain suit une tendance à la baisse. De 2011 à 2012, l'accès à l'assainissement a baissé de 0,9 point de pourcentage. Selon le PEPAM, cette baisse est expliquée par la faiblesse des investissements en termes d'accès à l'assainissement et ce résultat ne tient pas compte de certaines réalisations d'ouvrages individuels dans les nouveaux lotissements et habitations individuelles.

64,00% 63,00% 62,00% 61,00% 60,00% 59.00% 58,00% 57,00% 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012

Graphique 8.8 : Evolution du taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain - 2005-2012

Source: RAC 2013, PEPAM

Conclusion

En décembre 2012, près de 89,5% de la population a accès à l'eau potable contre 47,7% pour l'accès à l'assainissement. Ces proportions cachent des différences importantes entre les régions et entre le milieu rural et le milieu urbain. En effet, même si la cible concernant l'accès à l'eau est atteinte quelle que soit la région ou le milieu (rural ou urbain) alors celle de l'assainissement ne serait pas atteinte vu les résultats enregistrés ces dernières années.

Cependant les performances notées dans le sous secteur de l'eau en termes d'accès devraient être renforcées et pérennisées pour un meilleur accès des ménages à l'eau potable. Par ailleurs, pour le sous secteur de l'assainissement, même si des efforts ont été faits, ils sont insatisfaisants pour l'atteinte des OMD. Ces efforts doivent être encore renforcés en matière d'investissement et de ciblage pour réduire les écarts entre les milieux de résidence et le gap pour l'atteinte des OMD.